

CHARTRE DE MODÉRATION ET D'ENGAGEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE DE BAGNOLS-SUR-CÈZE

Les pages des réseaux sociaux : Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn, administrées par le service de la communication de la Ville de Bagnols-sur-Cèze sont des espaces ouverts à toutes et à tous. Ces pages visent à informer les internautes sur l'actualité et l'action des services de la Ville de Bagnols-sur-Cèze.

La présente charte définit les règles dont se dotent la ville de Bagnols-sur-Cèze pour contrôler les contributions des internautes. La ville de Bagnols-sur-Cèze se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. De plus, la présente charte communautaire s'inscrit dans la continuité des conditions d'utilisations générales de chaque média social, nous conseillons aux utilisateurs de les consulter régulièrement.

Notre volonté est de faire de ces espaces des lieux d'échanges conviviaux pour tous, les messages agressifs, moqueries gratuites, vulgarités, seront donc supprimés. Les commentaires sur les publications de la page sont les bienvenus. L'internaute qui souhaite réagir en postant une contribution ou un commentaire s'engage à accepter les règles suivantes :

• LES RÈGLES DE MODÉRATION

Les contributions postées sont publiques. Elles peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori. Les contributions non conformes aux règles de bonne conduite en vigueur sur Internet, et/ou à la loi française, seront supprimées sans préavis. Sont notamment interdits (liste non exhaustive) :

- toute incitation ou attaque liée à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou révisionniste,
- les commentaires insultants, injurieux, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants,
- les commentaires à caractère pornographique, obscène, diffamatoire ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales
- tout propos incitant à une consommation d'alcool ou de stupéfiants, ou faisant l'apologie de l'ivresse
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes (spam), sans apport particulier pour les échanges, propos infondés
- les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France ou ne rentrant pas dans le cadre de la ville de Bagnols-sur-Cèze
- les contributions abusives en "langage SMS" et en majuscules



- les conversations ou photos privées sur la page ou le mur, la diffusion de coordonnées privées (adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, données bancaires etc...)
- les questions personnelles ayant eu une réponse de la part de la ville de Bagnols-sur-Cèze
- tout message n'ayant aucun rapport avec l'objet de la page
- les messages politiques, implicites comme explicites.

• LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Les contributions sont libres à condition de respecter la Loi et les règles élémentaires de bienséance :

- vérifiez que chaque commentaire posté correspond au sujet de la discussion en cours
- indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez par un commentaire afin d'assurer un échange constructif et efficace (en commençant par @ suivi du pseudo du contributeur sur Facebook ou twitter par exemple), ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris
- veillez à ce que vos contributions soient compréhensibles de tous (pas de langage SMS)
- ne publiez pas de coordonnées privées ou personnelles
- veuillez citer vos références et vérifiez vos propos afin d'éviter les rumeurs et canulars du web que vous pouvez détecter sur <http://www.hoaxbuster.com>

Les internautes peuvent signaler tout problème en envoyant un email à la ville de Bagnols-sur-Cèze : communication@bagnolssurceze.fr

• PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus sont la propriété de la ville de Bagnols-sur-Cèze. Toute utilisation non autorisée d'une marque ou d'un logo protégé constitue un délit de contrefaçon.

• LIMITES DE RESPONSABILITÉ

L'utilisateur des médias sociaux qui est la ville de Bagnols-sur-Cèze est seule responsable du contenu utilisateur (textes, images, opinions, fichiers etc...) qu'il met en ligne.

En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur les médias sociaux, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la ville de Bagnols-sur-Cèze.